

UN3481, PILES AU LITHIUM IONIQUE CONTENUES DANS UN ÉQUIPEMENT

Envois par mode aérien selon l'IE 967 de la Réglementation pour le TMD de l'IATA, Édition 67 (2026)

Seuls les employés formés en TMD sont autorisés à expédier des piles au lithium selon ce guide.

Petites piles & batteries – IE 967, Section II – (Guide d'expédition de MD #5)



- Énergie nominale (exemption)
 - Piles (≤ 20 Wh)
 - Batteries (≤ 100 Wh)
- Quantité nette par colis ≤ 5 kg

Piles & batteries réglementées – IE 967, Section I – (Guide d'expédition de MD #4)



- Énergie nominale
 - Piles (> 20 Wh)
 - Batteries (> 100 Wh)
- Quantité nette par colis ≤ 35 kg
- Plus de 5 kg de batteries = « Cargo Aircraft Only »



Le numéro UN sur la marque doit avoir un minimum de 12 mm de haut.